

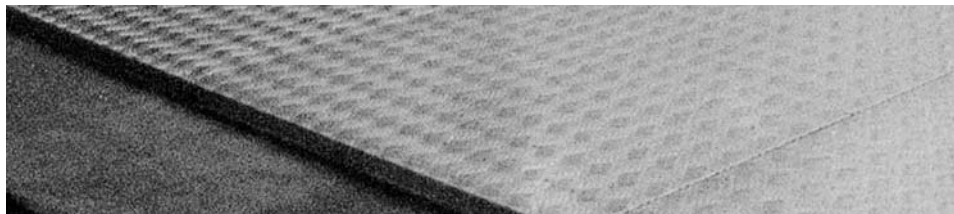
Bei der Arbeit geeignete  
Schutzkleidung, Schutz-  
handschuhe und Gesichts-  
schutz tragen.

44

## GRAND PRIX DE BERNE

WELTCUPTURNIER DER DEGENFECHTER

1./2. MÄRZ 2008



## PROGRAMME

### Samedi, 1 mars 2008

#### Tournoi Coupe du Monde « Grand Prix de Berne »

- 10.00–11.30      contrôle des licences FIE et CISM 2006/2007  
11 h 30 passées, il n'y a plus de possibilité de se  
présenter au contrôle des licences et de s'inscrire
- 11.30              *scratch time*
- 12.00              début des matches en poules selon la formule  
officielle de la FIE pour la saison 2007/2008

### Dimanche, 2 mars 2008

- 07.30              saisi des dossards par les tireurs
- 07.45              appel des tireurs sur les pistes
- 08.00              début des matches en élimination directe de 64 à 4 tireurs
- 12.30              conférence de presse
- 14.00              présentation des finalistes
- 14.15              début de la finale en élimination directe selon la formule de la FIE.

### Avis important

Les résultats obtenus au Grand Prix de Berne par les participants seront comptés pour l'attribution de la Coupe du Monde.

---



## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

**Déroulement de l'épreuve:** A l'épée électrique, sur des pistes métalliques. Le contrôle des armes sera effectué par les présidents de jury avant chaque match.

**Attention:** L'épreuve se déroulera dans la salle de sport (Sporthalle), Papiermühlestrasse 91, 3014 Berne, téléphone +41 (0)78 822 00 00, Autoroute: Sortie Wankdorf, Bus: No 20, Terminus « Wylers ». Départ Gare CFF toutes les 8 minutes.

**Assurance:** Doit être réglée par les participants eux-mêmes.

**Habillement:** les escrimeurs seront pourvus du matériel individuel nécessaire en parfait état. Le port des tenues et des sous-vêtements, selon règlement FIE résistants à 800 Newton plus masque à 1600 Newton, est obligatoire.

**Réparations:** Un service de réparation fonctionnera dans la salle.

**Ravitaillement:** Un service de ravitaillement sera organisé dans les salles de compétition.

**Logement:** Les chambres doivent être réservées directement par les escrimeurs. L'Office du tourisme de la ville de Berne, gare CFF, vous donnera tous les renseignements désirés. Tél. +41(0)31 328 12 10 (ou voir liste des hôtels sur le site internet [www.gp-bern.ch](http://www.gp-bern.ch)).

**Frais d'inscription:** Euro 20.– ou CHF 30.– à payer lors du contrôle des licences par tous les escrimeurs. US-Dollars acceptés.

**Inscription:** Pour les participants résident en Suisse: Il n'y a pas d'inscription pour les escrimeurs Suisse. La seule personne qui inscrit des tireurs Suisse est le chef d'équipe et doit le faire au plus tard 15 jours avant la compétition.

---



Pour les participants étrangers: L'engagement nominatif des tireurs et de tout remplaçant éventuel doit être effectué sur le site Internet de la FIE au plus tard 15 jours avant le Grand Prix de Berne.

Tout engagement qui ne serait pas demandé par une fédération et tout engagement d'un tireur non-titulaire d'une licence FIE sera refusé par les organisateurs.

**Remplacement ou ajout d'un tireur:** A partir de la date limite pour l'engagement indiqué sur le site Internet de la FIE, il ne peut être procédé à aucun engagement supplémentaire, ni à aucun retrait sauf en cas de blessure ou force majeure dûment justifiées.

Un tireur peut être remplacé par un autre. Pour ce faire, les fédérations nationales doivent envoyer par écrit (fax ou e-mail) à la FIE une demande de remplacement de tireur.

Des tireurs peuvent être ajoutés, après paiement à la FIE d'une amende de 150 Euro par tireur ajouté. Pour ce faire, les fédérations nationales doivent envoyer par écrit (fax ou e-mail) à la FIE une demande d'ajout de tireur, avec copie du virement bancaire correspondant à l'amende.

### **L'inscription des arbitres**

Les inscriptions des juges doivent être établies par écrit par la Fédération Nationale des pays respectifs et doivent parvenir avant le 16 février 2008 à l'adresse suivante: Ruth Bertschi, fax +41(0)31/998 92 47, e-mail: ruth.bertschi@apg.ch.

Le nombre d'arbitres catégorie A ou B doivent accompagner les délégations dans le tournoi est:

1 à 4 tireurs:	pas d'obligation
5 à 9 tireurs:	1 arbitre
10 tireurs et plus:	2 arbitres

Dans le cas où une fédération nationale n'organiserait pas les arbitres requis, et ce, sans l'avoir déclaré 15 jours à l'avance, une amende de 1500 CHF/1000 € lui sera infligée.

Si toute fois la fédération prévient 15 jours à l'avance, l'amende ne sera que de 750 CHF / 500 €.

